



**Arrêté réglementant la circulation et le  
stationnement**

*Travaux de réseaux d'eaux pluviales  
route de Kerdrioual*

**COMMUNE DE LANRIVOARÉ**

Pascale ANDRÉ, maire de la commune de Lanrivoaré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n°2020-033 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à  
Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

Considérant la demande en date du 25/08/2022, par l'entreprise MARC SA, représentée par M.  
QUERE Cécilian, située Z.I. de Kergonan - BP 80107 - 29601 BREST Cédex

Considérant que les travaux de réseaux d'eaux pluviales route de Kerdrioual à Lanrivoaré  
nécessitent de sécuriser la circulation et d'interdire l'accès à la zone de travaux,

Considérant que le stationnement et la circulation doivent être règlementés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'entreprise MARC SA est autorisée à réaliser des travaux de réseaux d'eaux pluviales, sur la  
route de Kerdrioual.

**Article 2 :**

Le stationnement des véhicules *sera interdit sur la zone du chantier.*

La voie concernée sera rétrécie et la circulation sera alternée par feux tricolores à cycle fixe ou  
manuellement et des panneaux B15 et C18 seront positionnés aux extrémités du chantier, **du  
lundi 5 septembre au vendredi 16 septembre 2022.**

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise  
en place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

**Article 4 :**

Le présent arrêté municipal sera affiché aux abords du site concerné par l'entreprise.

**Article 5 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :**

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Lanrivoaré est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal dont l'ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
- Entreprise MARC S.A.
- Service technique de Lanrivoaré

**Fait à LANRIVOARE, le 3 Septembre 2022,**

**Pour le maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge des travaux,  
de l'urbanisme et de l'environnement,**

**Joseph RAGUÉNÈS,**

